

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°88 MARS 2023

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Séparatisme, dualisme, apartheid

Séparatisme, sécession sociale des nantis assumée par le Gouvernement et le président Macron.

Dualisme scolaire avec un enseignement privé toujours plus privilégié .

Apartheid sexuel en Afghanistan et révolte des femmes iraniennes.

P. 2



8 mars : Journée internationale de lutte pour les droits des Femmes

P. 9

Réforme des retraites

Septième réforme depuis 1982, un projet injuste.

P. 12

L'Amérique latine s'enflamme

P. 16

Un séparatisme à combattre : le dualisme scolaire

P. 18

AGENDA

**28.03.2023 : Conférence-débat
avec Chahla Chafiq
Solidarité avec les femmes iraniennes
Femme, Vie, Liberté ! (voir p. 19)**

Retrouvez tous les rendez-vous
sur la page www.creal76.fr

Avec ce numéro deux suppléments :

- Stalingrad
- Rouen 1698 : une inspection aux écoles de filles

« Les deux piliers de la domination masculine résident dans le contrôle social de la fécondité des femmes et dans la division du travail entre les deux sexes. »

Françoise Héritier



É
d
i
t
o

Sommaire

- 2 - Édito : Séparatisme, dualisme, apartheid
- 3 - Note de lecture : *Maromme, cité industrielle de la vallée du Cailly*
- 4 - Textes en ligne
- 5 - Chronique du mécréant : il y a retraite et retraite
- 6 - La gendarmerie répond au CREAL
- 7 - Coup de chapeau à Amira Bouraoui
Première rencontre de l'AD3L
- 8 - Mots croisés
Apartheid sexuel en Afghanistan
- 9 - Journée internationale de lutte pour les droits des femmes
- 11 - Des OQTF pour une Iranienne et une Tchadienne dont les filles risquent l'excision !
Prix Simone-de-Beauvoir
Note de lecture : *Lire Lolita à Téhéran*
- 12 - Réforme des retraites
- 15 - Vie du CREAL76
- 16 - L'Amérique latine s'enflamme
- 18 - Un séparatisme à combattre : le dualisme scolaire
- 19 - Conférence-débat avec Chahla Chafiq
- 20 - Une école 42 privée subventionnée au Havre
Note de lecture : *Gouverner par l'emploi : une histoire de l'école 42*

Séparatisme, dualisme, apartheid

Nous sommes dans un contexte de mobilisation massive et prolongée contre le projet de réforme des retraites dont la brutalité révèle un séparatisme, une sécession sociale des nantis assumée par le Gouvernement et le président Macron. Dans cette période, depuis plusieurs mois, se succèdent les enquêtes montrant l'ampleur du dualisme scolaire avec un enseignement privé toujours plus privilégié et un enseignement public toujours plus délaissé. L'actualité, c'est aussi l'apartheid sexuel croissant mis en place dans l'Afghanistan des talibans et la révolte des femmes iraniennes contre le port du hidjab, symbole de la domination patriarcale et du pouvoir des mollahs depuis 44 ans en Iran.

Les grévistes et manifestant·e·s pour le retrait de la réforme des retraites ont vite compris qu'elle visait à réduire davantage le temps passé à la retraite et les montants des pensions versées. La population a décrypté l'argumentation gouvernementale à géométrie variable et truffée de mensonges¹ sur les petites retraites à 1200 € ou la menace de faillite du système, le ratio entre actifs et retraités qui passe sous silence l'augmentation de la productivité du travail. Le projet ne fait que des perdants dans les catégories populaires ou pour les personnes à carrières incomplètes. Il fait aussi beaucoup de perdantes pénalisées par le décalage du départ à la retraite de 62 à 64 ans². S'attaquer aux plus vulnérables, aux précaires, aux femmes, démolir les solidarités, confisquer et étatiser la gestion des retraites à l'origine gérées par les représentant·e·s des salarié·e·s, c'est aussi décrédibiliser concrètement, par une politique inverse, les principes inscrits dans les Constitutions de 1947 et 1958 : « La République est indivisible, démocratique, laïque et sociale. »

Depuis 1958 avec la loi Debré, l'État et les collectivités locales financent leur propre concurrence que sont les écoles privées. Ce dualisme scolaire subventionné a permis le développement d'un communautarisme social dominé par le réseau catholique et accompagné d'un essor rapide du privé lucratif dans l'enseignement supérieur. De 2003 à 2023, le taux de scolarisation dans le privé d'élèves issus de milieux favorisés et très fa-

vorisés est passé de 47 % à 54 %³. La Finlande est souvent citée comme modèle d'efficacité scolaire mais on omet de préciser que seuls 3 % des élèves y sont scolarisés dans le privé. Le ministre Pap N'Diaye voudrait « trouver un accord » avec l'enseignement privé sous contrat afin que celui-ci « participe de cet effort de mixité sociale et scolaire⁴. » Face à l'apartheid scolaire croissant, il serait illusoire de réguler le système à la marge en comptant sur la bonne volonté du privé ainsi légitimé avec son « caractère propre » le plus souvent confessionnel. Là encore, la persistance et le développement d'un dualisme scolaire aux allures de communautarisme invalide dans les faits les principes républicains affichés. Au niveau international, soulignons la résistance féministe russe⁵ (FAS en russe) contre la guerre en Ukraine présente dans 92 villes malgré la répression et dans 30 pays suite aux départs massifs de Russie liés à la conscription. La Ligue du droit international des femmes a saisi les instances internationales : « La communauté internationale doit sanctionner tout système instituant l'apartheid sexuel⁶. » Elle se réfère au traitement inique et barbare réservé aux femmes en Afghanistan, privées d'éducation, de vie sociale, politique et culturelle, « ensevelies sous le tchadri grillagé ». Le hidjab est le symbole de l'oppression patriarcale des Iraniennes. Leur combat, rejoint par les hommes, les artistes, les sportifs... est universel et porte la séparation du politique et du religieux, la laïcité.

« [...]l'intersectionnalité qui prétend dire le croisement, la superposition, la simultanéité, l'imbrication, aboutit en fait à une fragmentation et à une hiérarchie des analyses et des luttes. »

Martine Storti

Donner crédibilité, réalité, valeur émancipatrice à la laïcité n'est possible qu'en liant ce combat essentiel à ceux pour la paix, la justice sociale, les libertés fondamentales, le féminisme dont il est un dénominateur commun. Les fauteurs de guerres, les gouvernants au service des nantis contre le plus grand nombre, les zéloteurs religieux ou non du patriarcat sont les fossoyeurs des principes républicains sur lesquels ils prétendent parfois cyniquement s'appuyer. Démasqués, ils nous trouveront en travers de leur funeste chemin. □

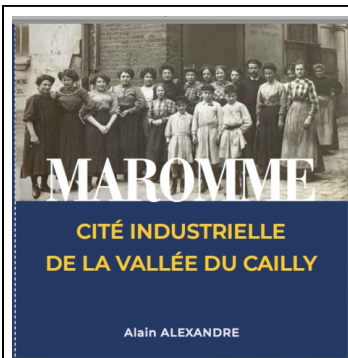
Francis VANHÉE, président du CREAL76
le 04.03.22

Sources :¹ <https://www.mediapart.fr/journal/politique/150223/les-cinq-mensonges-du-gouvernement-sur-les-retraites>
² http://www.financespubliques.cgt.fr/sites/default/files/analyse_retraite_1_20230209.pdf
³ <https://aoc.media/analyse/2023/02/14/enseignement-prive-un-separatisme-social-qui-ne-dit-pas-son-nom/>
⁴ https://www.francetvinfo.fr/societe/education/mixite-sociale-a-l-ecole-le-ministre-de-l-education-nationale-precise-ses-pistes-de-travail-pour-sortir-de-la-segregation-scolaire_5673245.html
⁵ <https://blogs.mediapart.fr/russie-les-voix-de-la-dissidence-daujourd'hui/blog/101222/la-resistance-feministe-anti-guerre>
⁶ https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/02/01/la-communaute-internationale-doit-sanctionner-tout-systeme-instituant-l-apartheid-sexuel_6160071_3232.html

Écoutons les slogans des femmes iraniennes

Femme, vie, liberté ! Mort au dictateur ! On ne veut pas de la République islamique !
À bas les oppresseurs du monde !
Khamenei assassin, son régime est illégitime !
Khamenei, raclure, auteur de tous les crimes !
Lâche la Syrie, l'Iran est par ici !
Ni Gaza, ni Liban ! Je ne donne ma vie qu'à l'Iran !
Sur le trône de Dieu, agha (Khamenei) s'est assis / À la mendicité, le peuple est soumis !
De l'islam tu as fait ton tremplin / Au peuple, tu casses les reins !
Armes, tanks, tirs / Que le mollah se tire !

~~~~~



Maromme, comme les autres communes de la vallée du Cailly a été pendant un siècle et demi fortement marquée par l'industrie textile et plus particulièrement par le travail du coton.

Succédant aux moulins - à blé, à papier, à poudre, à alizari<sup>1</sup> - les usines et les ateliers annexes ont

été le lieu de labeur de générations de familles ouvrières.

L'ère du coton s'achève au cours des années 1950. À partir de 1970 les entreprises se localisent sur la zone industrielle de la Maine.

C'est cette évolution, dans le temps et dans l'espace communal, qui est relatée dans les pages de ce livre.

De nombreux chapitres, richement illustrés vous invitent à découvrir la localisation et la généalogie des sites usiniers et ce qu'ils sont devenus de nos jours.

Retrouvez cet héritage lors d'un parcours du patrimoine industriel.

L'auteur :

C'est à Reims, sa ville natale, que très jeune Alain Alexandre s'intéresse à l'histoire et au football. Mais à partir de 1970, c'est à la vallée du Cailly, territoire auquel il est profondément attaché et dans lequel il a une partie de ses racines, qu'il consacre ses recherches. Ces dernières et son métier d'enseignant l'ont amené à étudier l'évolution et à faire partager sa passion et ses découvertes.

Acteur dans la sauvegarde et la valorisation du patrimoine industriel de l'agglomération rouennaise, membre de plusieurs associations culturelles régionales, il est également l'auteur et le coauteur de nombreuses publications d'histoire locale qui font de lui un passeur de notre mémoire collective.

Présentation « officielle » de l'ouvrage samedi 1<sup>er</sup> avril médiathèque Le Séquoia, place Jean-Jaurès à Maromme de 16h00 à 18h00.

<sup>1</sup> alizari : racine qui pulvérisée fournit la garance (teinture rouge)

**« L'instruction est une priorité ! Comment pourrions-nous résister à l'exploitation si nous ne disposons pas d'outils pour comprendre l'exploitation ? »**

Chimamanda Ngozi Adichie écrivaine nigériane

## Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en suivant les liens sur *Combat laïque* en version numérique sur notre site [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

### Gouverner par l'emploi : une histoire de l'école 42.

Pour continuer la réflexion sur l'histoire de l'école 42 de Xavier Niel et sur la formation professionnelle, son individualisation, son inscription dans un modèle entrepreneurial, voici un extrait de la note de lecture de Edine Gassert de l'ouvrage *Gouverner par l'emploi. Une histoire de l'école 42* (Camille Dupuy, François Sarfati) :

La marchandisation et l'individualisation de la formation professionnelle sont deux processus qui accompagnent la libéralisation du système de formation professionnelle, à laquelle concourent les réformes menées depuis plus de vingt ans et dont la loi du 5 septembre 2018 consacre l'objectif : « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». [...]

En conclusion, les auteurs invitent à nuancer les réussites affichées par l'école 42 en les replaçant dans « un mouvement général de mise à l'emploi » (p. 233) tendant à occulter les dimensions qualitatives de l'emploi (émancipation, épanouissement, santé, bonheur, etc.).

Un regard pessimiste est porté sur cette tendance, qui s'étend à d'autres institutions du travail (retraite, chômage) et qui véhicule une conception appauvrie des relations sociales, en fragilisant les solidarités collectives. [...]

En définitive, les auteurs nous offrent une lecture critique et convaincante de ce que gouverner par l'emploi signifie à l'endroit d'une politique privée de formation. Les mécanismes d'organisation et d'intériorisation de cette norme d'emploi, ainsi que ses conséquences sur les subjectivités et les logiques d'insertion des jeunes, sont clairement restitués. [...]

Texte intégral de Edine Gassert, « Camille Dupuy, François Sarfati, *Gouverner par l'emploi : une histoire de l'école 42* » : <https://doi.org/10.4000/lectures.59257>

\*On peut aussi écouter les deux auteurs dans l'émission Être et savoir de France Culture : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/etre-et-savoir/le-cas-de-l-ecole-42-faut-il-former-uniquement-pour-travailler-9373660>

### La retraite autogérée par les travailleurs a existé (Reporterre)

Il fut un temps où la retraite était pensée et gérée comme un bien commun. Alors que la réforme pousse des millions de gens dans la rue, retour sur un mode de gestion révolutionnaire. [...] Des caisses de solidarité ouvrières au XIX<sup>e</sup> siècle à la création de la Sécu en 1945, travailleurs et travailleuses ont longtemps été aux manettes de leur protection sociale. Et si on revenait à un système de retraite autogéré ? Alors que la mobilisation reprend en France, *Reporterre* explore cette piste révolutionnaire.

Texte intégral : [https://reporterre.net/La-retraite-autogeree-par-les-travailleurs-a-existe?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/La-retraite-autogeree-par-les-travailleurs-a-existe?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

### Les enseignants, la laïcité et la politique (Pierre Hayat, Respublica)

L'IFOP a publié le 6 décembre 2022 une étude sur « *les enseignants face à l'expression du fait religieux à l'école et aux atteintes à la laïcité* »[1]. On en retiendra trois volets : l'autocensure des enseignants ; les manquements aux lois, règlements et finalités de l'école ; un après-Samuel Paty dans la peur. On verra ensuite que cette étude interpelle le ministre de l'Éducation nationale. Enfin, on relayera une demande concrète dont la satisfaction dépend de Pap Ndiaye.

Texte intégral : <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-laicite/respublica-combat-laïque/les-enseignants-la-laicite-et-la-politique/7432965>

### Édouard Morena : « *Les ultrariches ont la mainmise sur les politiques climatiques* » (Reporterre)

Dans son livre *Fin du monde et petits fours*, le chercheur Édouard Morena montre comment les hyper-riches se construisent une image de héros du climat pour préserver leurs profits.

« Pour préserver leurs fortunes, les ultrariches ont donc compris qu'ils devaient mouiller la chemise et s'engager dans le débat climatique, à la fois pour réduire la menace, mais aussi pour la transformer en nouvelle source de profits. »

Texte intégral : [https://reporterre.net/Edouard-Morena-Les-ultrariches-ont-la-mainmise-sur-les-politiques-climatiques?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdo](https://reporterre.net/Edouard-Morena-Les-ultrariches-ont-la-mainmise-sur-les-politiques-climatiques?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdo)

### IRAN : *Moharebeh* !... ou la répression sanginaire des mollahs (Respublica)

L'année 2023 a débuté en Iran par une vague de répression sanguinaire. Les mollahs, et en particulier le premier d'entre eux l'ayatollah Ali Khamenei, ont choisi d'écraser la révolution iranienne. Début janvier, le 8 précisément, Saleh Mirhashemi, Majid Kazemi et Saeed Yaghoubi ont été condamnés à mort pour *moharebeh*, c'est-à-dire pour avoir mené une « guerre contre Dieu » [...] Après avoir hésité en début d'automne sur la réponse à donner à l'immense mobilisation populaire dirigée par les femmes iraniennes, le régime a choisi en fin d'année d'écraser dans le sang le mouvement protestataire. Pourquoi ce choix ?

Texte intégral : <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-monde/respublica-proche-et-moyen-orient/iran-moharebeh-ou-la-repression-sanguinaire-des-mollahs/7432967>



Dominique  
**La chronique  
du mécréant**  
DELAHAYE

## Il y a retraite et retraite !

« La retraite à 60 ans : on s'est battu pour la gagner, on se battra pour la garder ». Ce slogan de 1995 a repris un air de jeunesse dans la rue, partagé par des dizaines de milliers de manifestants. Comme ce sentiment d'avoir droit légitimement, à ces mois, ces années de tranquillité chèrement gagnés : plus de patron sur le dos, plus de chefs, petits ou grands, chefs de bureau, de service, d'atelier, plus d'inspecteurs, de DRH.

Mais si on s'éloigne de leurs chiens de garde, on n'en a jamais vraiment fini avec les profiteurs. On le sait, la réforme du gouvernement Macron n'a pas d'autre but au bout du compte, que de nous contraindre à l'épargne privée, de nous livrer aux fonds de pension qui déjà s'occupent de l'« or gris ». Le récent scandale d'ORPEA a montré jusqu'où les « investisseurs » sont capables d'aller pour s'enrichir : jusqu'à la maltraitance, jusqu'à l'inhumanité la plus hideuse.

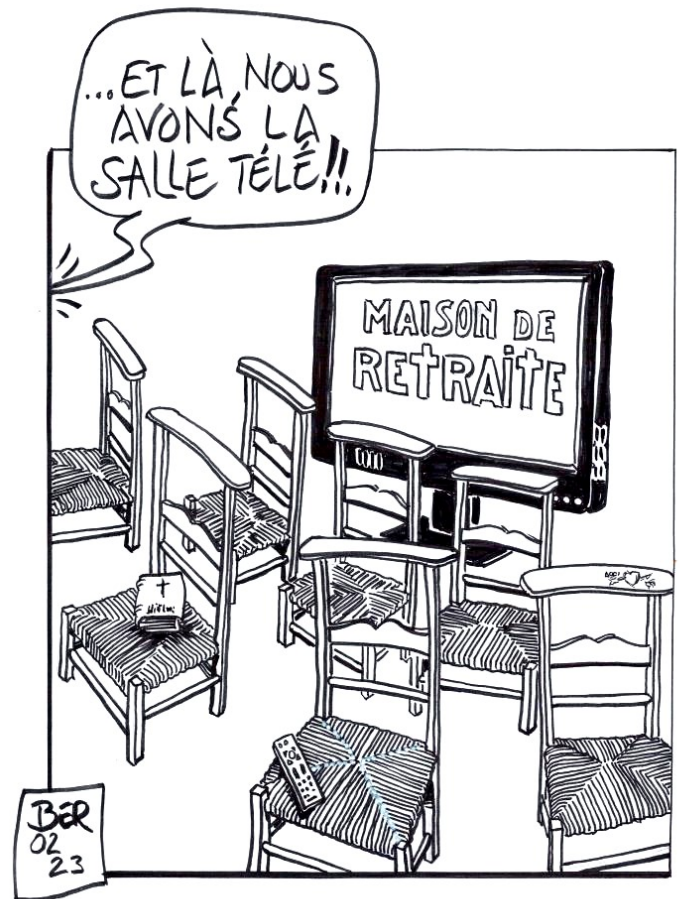
Ils ne sont pas les seuls à ne pas vouloir nous lâcher. Un petit tour sur les sites des maisons de retraite religieuses est tout à fait édifiant. Au racket financier d'un EPHAD classique, s'ajoute un traitement religieux invasif et massif, pratiqué sur un public captif, que l'approche de la mort rend souvent réceptif à toutes les billevesées religieuses. Boris Cyrulnik décrypte très bien le fonctionnement de ce genre d'endroit : « Ce sont des lieux où la rencontre affectueuse, la fête ou le désespoir appellent à Dieu. On s'accroche à Lui, on l'évoque à chaque geste, à chaque mot, luttant ainsi contre le désenchantement<sup>1</sup>. »

À tout seigneur tout honneur, le clergé catholique est de loin le mieux organisé dans ce domaine. C'est un véritable maillage du territoire qui est en place, avec plus de 300 maisons de retraites d'obédience catholique. Elles disposent d'une page dédiée sur le site Logement-seniors.com. On ne lésine pas avec l'offre religieuse qui, il est vrai, doit coûter moins cher que le suivi médical des pensionnaires : « Au-delà de ces services, ces établissements confessionnels proposent aux résidents un accompagnement spirituel qui peut prendre la forme d'une messe quotidienne et éventuellement d'autres offices telles que l'adoration, le chapelet, des retraites spirituelles, etc. Plusieurs messes peuvent même être organisées chaque semaine selon les établissements. » Comme si ça n'était pas déjà assez pénible de vieillir...

L'idée est de permettre à des personnes âgées dont la mobilité est parfois réduite de continuer à pratiquer leur religion. Soit. Mais le résultat, c'est l'entre-soi. C'est l'enfermement dans une communauté soudée par la même foi. La sortie du monde du travail est déjà malheureusement souvent synonyme de rupture avec toute forme de vie citoyenne. Les discussions, les contacts avec des gens qui ne partagent pas les mêmes idées, sont la matière à partir de laquelle peuvent émerger des rêves collectifs. Mais quand ces échanges se tarissent ou semblent stériles, le repli hors du réel, dans un lieu clos gouverné par des croyances consolantes, semble la seule issue. « La crise des utopies a certes du bon si l'on se souvient combien les utopies peuvent être meur-

trières. Mais elle a aussi entraîné la crise des imaginaires, qui se réfractent dans le monde virtuel<sup>2</sup>. »

Même obsession religieuse, pour les maisons de retraite juives comme Beth Seva à Villeurbanne qui garantit sur les documents de présentation de son site : « le respect des grandes lignes du judaïsme, afin de permettre à chaque résident de préserver jusqu'au bout son identité d'individu juif, qu'il soit religieux ou laïc ». Voilà ce qui devrait rester de nous, dépouillés de notre activité professionnelle, de nos amitiés, de nos passions, de nos activités préférées : notre identité religieuse !



Les maisons de retraite protestantes sont souvent liées au réseau de l'Armée du Salut. La plupart sont des structures associatives d'utilité publique ouvertes à tous, sans distinction religieuse. Même si par leurs origines historiques (asiles protestants) et par leurs « valeurs », ces établissements restent liés à l'église protestante, dans leur documentation, ils semblent les moins prosélytes.

**« C'est à l'échelle mondiale qu'il faut désormais inventer de nouveaux concepts mobilisateurs, pour parvenir à cet idéal : l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains. »**

Françoise Héritier

Il était de tradition de s'occuper des anciens au sein de la famille, dans nos campagnes, il n'y pas si longtemps. L'exiguïté des logements urbains, l'éclatement géographique des familles, ont rendu l'accompagnement de la vieillesse plus difficile, voire impossible quand se posent les problèmes de la perte d'autonomie. De toute évidence, une prise en charge sociale, collective et de qualité est à inventer.

Mais pour les intégristes musulmans, le monde s'est arrêté il y a quelques siècles. Sur le site Muslimette magazine, on peut lire cet extrait de la parole de Cheikh Al Fawzan (un ouléma d'Arabie Saoudite considéré comme un des grands savants de l'islam) répondant aux courriers de croyant.e.s tenté.e.s, par obligation, par le recours à la maison de retraite : «Ainsi, chaque musulman doit avoir la crainte d'Allah. Manquer de respect envers les parents est devenue très répandu en ce temps, les cœurs se sont endurcis, et les parents se sont éloignés. Et les coutumes de nos ennemis des pays occidentaux et les mécréants sont venues à nous, ceux qui n'ont pas de famille ou de maisons, sauf une maison qui ressemble à la maison d'un animal. » Devant une telle haine, une telle insondable bêtise, les commentaires sont superflus.

Alors oui, battons-nous pour défendre ce droit, ces quelques années libérées des injonctions du salariat, mais aussi de la morale religieuse. Et jouissons du monde à l'instar de ce personnage qui avait décidé de prendre du recul dans le calme d'une abbaye et qui, écoutant la voix de Billie Holiday pensait finalement : « *What a little moonlight can do*, c'est devenu mon unique cérémonie religieuse. [...] Comment pouvais-je encore hésiter entre un saint et une ivrognesse, entre le soleil et la pluie, la rédemption et la perte, la fidélité et la débauche ? Allais-je choisir l'enfer contre le paradis ? Je n'osais pas répondre, mais il me semblait bien que oui, je préférais empoisonner ma vie aux parfums vénéneux. Les caresses, les promesses de l'alcoolique, de la droguée, de l'éperdue, donnaient des couleurs à mes illusions. Je n'en demandais pas plus<sup>3</sup>. » □

<sup>1</sup> Boris Cyrulnik, *Psychothérapie de Dieu*

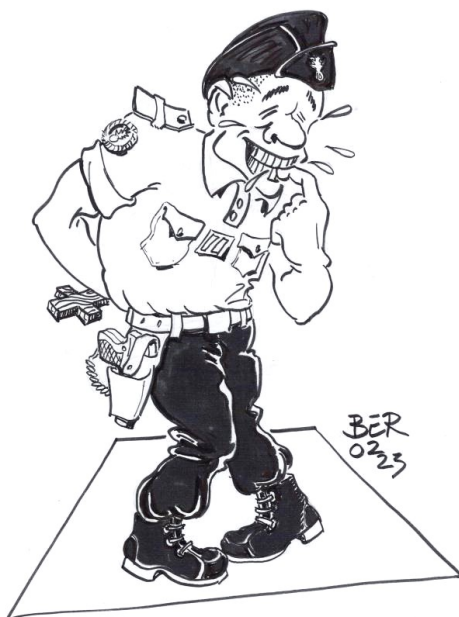
<sup>2</sup> Olivier Roy, *L'aplatissement du monde : la crise de la culture et l'empire des normes*

<sup>3</sup> Jean Colombier, *Le cantique de Billie*

## La gendarmerie répond au CREAL

Dans un courrier du 21 novembre 2022 aux ministres des Armées, de l'Intérieur et au général de gendarmerie commandant la région de Normandie, le CREAL76 s'était alarmé d'une invitation par la plus haute hiérarchie militaire à un office religieux à la cathédrale de Rouen à l'occasion de la « Sainte-Geneviève, patronne de la gendarmerie », la messe étant « célébrée par Monseigneur Dominique Lebrun<sup>1</sup> ».

Sur demande du ministre des Armées Sébastien Lecornu, le CREAL a été destinataire d'une missive le 20 décembre signée du général commandant en second la région de gendarmerie Normandie. Le général a pu s'abriter derrière une réponse datée du 28.01.2014 à une question écrite d'un député : celle du ministre de l'Intérieur de l'époque, un certain Jean-Yves Le Drian. L'insubmersible ministre tape à côté évoquant la liberté de croyances et les aumôneries mises en place par la loi de 1905 pour les cas où les individus ne peuvent se



rendre aux offices religieux. Ne trouvant pas de réponse juridique à la question posée sur la séparation de l'État et des Églises, le ministre finit par s'appuyer sur l'usage et la tradition pour justifier la présence d'une institution et de sa hiérarchie

la plus élevée à ces « fêtes patronales » qui « peuvent comprendre un office religieux ». La tradition est un mauvais argument, et elle a bon dos puisque c'est un rescrit récent du pape Jean XXIII (18 mai 1962) qui « affecte » « sainte Geneviève » à la gendarmerie. Dans une dernière salve, Le Drian, de répondre : « *Cette activité [fête sainte Geneviève] participe à la cohésion de l'institution* ». Organiser l'allégeance du sabre au goupillon est fort de café pour un ministre de la République.

Nous pensions, naïvement peut-être, que la laïcité inscrite dans l'article 1 de la Constitution était de nature à affranchir l'État et ses fonctionnaires, les institutions, de la tutelle religieuse et à rassembler les citoyennes et les citoyens dans une cohésion républicaine. Hiérarches militaires, gouvernement, d'avec la hiérarchie catholique, rompez !

<sup>1</sup><http://www.creal76.fr/medias/files/armee-et-laicite-lettre-au-ministre.pdf>

**« Nous passons un temps fou à apprendre à nos filles à se préoccuper de l'opinion que les garçons ont d'elles. Mais le contraire n'est pas vrai. Nous n'apprenons pas à nos fils à se soucier d'être aimables. »**



Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau à...

## Amira Bouraoui

Le 6 février, Amira Bouraoui, médecin gynécologue a fui l'Algérie via la Tunisie. Cette opposante ne se sentait plus en sécurité dans le climat de répression qui s'est accentué depuis l'arrivée du président Tebboune au pouvoir en 2019. L'arrivée en France de cette détentrice d'un passeport français a été à l'origine du rappel par Alger de son ambassadeur.

En 2014, avec le mouvement *Barakat* (ça suffit), elle s'oppose au quatrième mandat de Abdelaziz Bouteflika. Elle milite pour plus de liberté et la démocratie en Algérie. En 2017, le régime lui interdit d'exercer son métier ! En 2019, on la retrouve aux avant-postes du mouvement Hirak (mouvement en français) et de ses manifestations hebdomadaires de 2019 à 2021. Amira Bouraoui en est une des figures majeures. Elle a connu les arrestations, les procès, la prison en juin et juillet 2020. Elle a été condamnée à deux ans de prison ferme en 2021 pour « offense à l'islam » et « atteinte à la personne du président de la République » avec emprisonnement prévu en mai 2023. Interviewée par *Mediapart* et *L'Humanité*, elle explique : « [...] J'ai toujours résisté à l'obscurantisme religieux, tout en distinguant le musulman qui vit sa foi en respectant les autres et l'islamiste qui instrumentalise la religion à des fins politiques<sup>1</sup>. » À l'automne 2022, les autorités lui ont signifié une interdiction de quitter le territoire algérien. Depuis septembre 2022, elle animait une émission sur Radio M, le « Café politique presse ». Son directeur, Ihsane El-Kadi, a été incarcéré le 29 décembre. Comme dans tout régime répressif, les repréailles s'abattent sur sa famille, son entourage. Sa mère, un cousin, le journaliste Mustapha Bendjama sont arrêtés et sous le coup d'une accusation digne d'une dictature : « association de malfaiteurs dans le but d'exécuter le crime d'immigration clandestine dans le cadre d'une organisation criminelle ». L'arrestation du journaliste ne doit rien au hasard, il a coordonné un ouvrage publié le 18 février : *Algérie : l'avenir en jeu, essai sur les perspectives d'un pays en suspens* aux éditions Koukou.

Le contexte liberticide s'étend aux trois pays de Maghreb. Le directeur de la radio la plus écoutée en



Des manifestants du Hirak en Algérie, le 7 mai 2021. (Photo: Morocco World News)

Tunisie vient d'être incarcéré<sup>2</sup>. Le Parlement européen a demandé aux autorités marocaines de respecter la liberté des médias et de garantir aux journalistes incarcérés un procès équitable<sup>3</sup>. Le 20 janvier était dissoute la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme<sup>4</sup>. Amira Bouraoui souligne : « On m'a fait payer cher mon opposition à Abdelaziz Bouteflika ». Elle aspire à terme à retourner en Algérie : « Je suis chez moi partout. Je suis militante. On ne peut pas être militant sans un certain optimisme, sans se dire que le bout du tunnel existe. En 2019, pendant le Hirak, il n'y avait plus de *harraga* [départ clandestin par la mer du Maghreb vers l'Europe – ndlr]. Désormais, la jeunesse algérienne n'arrive plus à rêver, elle ne pense plus qu'à fuir vers l'Europe. Mais ce pays est magnifique, il a tout pour lui, il finira bien par se reconstruire<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/international/210223/amira-bouraoui-l-algerie-ne-veut-plus-d-opposants-de-medias-independants>

<sup>2</sup> <https://www.ldh-france.org/tunisie-non-aux-arrestations-arbitraires-pour-lindependance-de-la-justice-et-la-liberte-dexpression/>

<sup>3</sup> <https://www.20minutes.fr/medias/4019675-20230119-liberte-presse-parlement-europeen-critique-vivement-repression-journalistes-maroc>

<sup>4</sup> <https://www.ldh-france.org/urgence-algerie-contre-la-repression-solidarite-internationale/>



### Première rencontre à Paris de l'Association de défense des laïques AD3L.

Depuis de nombreuses années, des officines diffament ou attaquent en justice des militants républicains, laïques et universalistes, parfois élus de la République.

Ces menées font peser pendant des années sur ces victimes, non seulement la menace d'une véritable ruine financière, mais aussi une

pression psychologique angoissante, certains étant la cible de procès à répétition ou de harcèlement médiatique.

Deux tables rondes sont constituées : l'une avec Didier Lemaire, (*Lettre d'un hussard de la République*) ancien enseignant en lycée, exfiltré, sous protection policière, l'autre avec Naëm Bestandji (*Le linceul du féminisme : caresser l'islamisme dans le sens du voile*) ainsi que Djemila Benhabib, écrivaine, politologue.

Chaque participant a pu évoquer les difficultés rencontrées face aux attaques et diffamations dans leurs activités professionnelles et militantes laïques.

Un comité d'éthique est constitué pour examiner les dossiers qui lui sont présentés et proposer les mesures de défense qu'il juge appropriées.

AD3L Maison des Associations du 9<sup>e</sup> arrondissement  
54, rue Jean-Baptiste-Pigalle 75009 Paris



# MOTS CROISÉS

grille n° 69

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | E | U | S | T | A | T | I | S | M | E |
| 2  | L |   | T | R | I |   | N | U | E | S |
| 3  | E | M | O | I |   | R |   | C | L | E |
| 4  | P | O | R | C | H | A | I | S | O | N |
| 5  | H |   | E | O | U | E | S |   | N | B |
| 6  | A | U | S | T | E | R | S |   | I | E |
| 7  | N | M |   | E | R | N | E | E |   | C |
| 8  | T | B |   | R | A |   | E |   | O | K |
| 9  | I | O | T | A |   | I | N | O | U | I |
| 10 | N |   | E | S | T |   | S | C | I | A |

grille n° 70

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |

## Apartheid sexuel en Afghanistan

Lors de la journée internationale de l'éducation le 24 janvier, la directrice générale de l'UNESCO a rappelé : « *L'éducation est un droit humain universel qui doit être garanti. Aucun pays du monde ne devrait priver les filles et les femmes de leur droit à l'éducation.* » En Afghanistan, les talibans ont interdit aux filles les études à partir de la sixième année ! En 2021, 2,5 millions de filles étaient scolarisées dont 100 000 étudiantes. L'interdiction de la poursuite d'études couplée à la privation de vie sociale, professionnelle, politique représente un véritable apartheid. Il conduit à des problèmes psychologiques importants. Un service de santé mentale déclare que 75 % de ses patients sont des femmes. Les seules échappatoires sont souvent le mariage forcé ou le suicide dont le nombre a augmenté depuis l'arrivée au pouvoir des talibans. Le mariage forcé peut être vécu comme un pis-aller dans la situation de pauvreté et de chômage ou face à la demande d'un taliban. Une femme ainsi mariée par sa famille déclare : « *Aujourd'hui, j'ai perdu tous mes rêves, j'ai l'impression que je suis une femme qui est restée chez elle depuis des années et qui n'a jamais vu la lumière.* »

Source : <https://blogs.mediapart.fr/mathilde-weibel/blog/260123/le-mariage-ou-le-suicide-desormais-seules-echappatoires-des-afghanes>

### HORIZONTALEMENT

- 1 . Peu efficace sur la jambe de bois
- 2 . Battue par les militaires, attaquée par Macron
- 3 . Conjonction dorée ; Pour découper la viande ; fer symbolique
- 4 . Déesse égyptienne de la vérité, de la justice ; ancien royaume d'Arabie
- 5 . Ont la forme d'un disque ou d'un croissant ; affluent de la Garonne ou du Danube
- 6 . Sert à esquiver ; fils de Noé
- 7 . Contraire de *trans* ; céréales bien mal fauchées
- 8 . Indique le top du son ; soldat de la Marne
- 9 . Produit des repousses
- 10 . S'oppose à la préformation

### VERTICALEMENT

- A . Monuments mégalithiques
- B . Elle étudie l'écoulement de l'air
- C . Phonétiquement sucée ; orifice terminal ; morceau de harpe
- D . Douze pour le cube ; opéré
- E . Partie nulle ; ainsi ; la Terre retournée
- F . Unis ; auteur de « *Le Duc de l'Omelette* »
- G . Géant géographe ? Ancienne capitale de la RFA
- H . Personnel ; Méga à Sainte-Soline
- I . quartiers pauvres chez Lula
- J . Temps long ; soulèvement

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu », « Covid-19 » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)
- Suivez-nous sur 



8 mars 2023

## Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Contrairement à ce qui s'était passé pour la Journée internationale pour le droit à l'avortement (trois manifestations à Rouen autour du 25 novembre), il a été possible d'aboutir à un appel unitaire pour le 8 mars qui a été signé par 14 organisations (Alternative étudiante Rouen, Assemblée féministe de Rouen, ASTI, CFTD, CGT, CREAL76, FSU, GAF, LDH, Mouvement du Nid, NOUS TOUTES, SOLIDAIRES, UNEF, UNSA).

Le CREAL76 - Comité de réflexion et d'action laïque - se réjouit de cette évolution positive et sera présent à la manifestation de 17h au Palais de justice de Rouen

**En cette journée internationale, nous affirmons notre solidarité avec les femmes du monde entier** qui subissent au quotidien l'oppression patriarcale et dont les droits fondamentaux sont bafoués.

Solidarité en premier lieu avec les **Iraniennes** qui, après la mort de Masha Amini, se sont soulevées contre le port obligatoire du voile, symbole de toutes les oppressions et instrument essentiel de la République islamique dans sa politique de négation des femmes. Malgré la féroce répression, les milliers d'arrestations, les tortures et les viols en prison, rien ne les arrête. « *Aujourd'hui, cette incroyable révolte [...] fait converger les colères de tous les groupes sociaux [...] et mobilise femmes et hommes de tout âge autour d'une jeunesse qui n'hésite pas à verser son sang pour libérer le pays du joug d'un pouvoir liberticide, discriminatoire et corrompu* », écrit **Chahla Chafiq** qui sera à Rouen le 28 mars à l'invitation du **CREAL** (cf. page 19).

En **Afghanistan**, après la décision des talibans d'interdire aux femmes de travailler dans des ONG nationales ou internationales, « *deux millions de personnes n'auront pas ou peu accès aux services de santé essentiels pour sauver des vies* », a alerté **l'Agence sanitaire mondiale de l'ONU**. Dans ce pays, on constate une spectaculaire augmentation des mariages de fillettes qui est attribuée à la volonté des parents d'éviter qu'elles n'épousent un taliban ou simplement d'assurer leur survie...

Au-delà de l'Iran ou de l'Afghanistan, nous apportons notre soutien à toutes les femmes qui subissent des pressions pour se voiler, à toutes celles qui risquent l'emprisonnement ou même leur vie pour obtenir le droit de ne pas l'être.

Nous pensons aux **Ukrainiennes** confrontées depuis plus d'un an à une guerre meurtrière, contraintes à l'exil ou à affronter la peur des bombardements et les exactions des soldats russes ou des mercenaires. Partout dans le monde, nous dénonçons le viol utilisé comme arme de guerre.

Nous apportons également notre soutien aux **féministes russes** qui, au prix de leur liberté, ont manifesté dans les rues depuis le 24 février 2022, organisé des actions pour dénoncer les crimes de guerre de la Russie, distribué des tracts et des journaux anti-guerre, et aidé les Ukrainiennes et les Ukrainiens déportés des territoires occupés à quitter la Russie. Une exposition leur rend hommage à la Maison de la vie associative et citoyenne de Paris 12<sup>e</sup> : « **En Russie, des femmes contre la guerre, au risque de leur vie** ».

Nous dénonçons avec force les mutilations sexuelles et les mariages forcés. Nous soutenons toutes celles qui, partout dans le monde, luttent pour vivre librement leur sexualité, pour l'accès à la contraception et à l'avortement.

En France, nous exigeons que ces droits soient pérennisés, nous voulons que toutes les femmes puissent trouver une solution et accéder à des centres d'IVG sur tout le territoire !

**L'apartheid sexuel est un crime qui doit être sanctionné !**

Un collectif de juristes, parmi lesquels Shirin Ebadi, prix Nobel de la paix, et Linda Weil-Curiel, responsable de la Ligue du droit international des femmes, a proposé, dans une tribune publiée dans *Le Monde*, de s'inspirer de la Convention internationale de 1973 contre le crime d'apartheid racial pour condamner toute séparation institutionnelle des sexes comme celle qui est pratiquée en Iran et en Afghanistan.

« *Aujourd'hui s'étalent sous nos yeux, avec une acuité nouvelle, l'iniquité et la barbarie du traitement réservé aux femmes dans deux pays voisins mais néanmoins de traditions différentes : l'Iran majoritairement chiite, et l'Afghanistan majoritairement sunnite. Leur effacement de l'espace public où elles ne sont admises que sous la forme d'ombres silencieuses, le corps dissimulé par le voile qu'elles sont contraintes de porter, est intolérable. [...] Ainsi, au-delà de leurs différences, ce qui réunit la République islamique d'Iran et l'Afghanistan des talibans, revenus en force au mois d'août 2021, c'est la séparation radicale, sous la contrainte, des femmes d'avec le monde des hommes, séparation constituant un véritable apartheid fondé sur le sexe. [...]*

*Aujourd'hui, les protestations des femmes en Iran, après des éruptions vite réprimées, sont soutenues par un mouvement populaire déclenché par la mort de Jina Mahsa Amini le 16 septembre 2022, après son arrestation par la police des mœurs pour « avoir mal porté son voile ». Ce n'est pas un hasard si leur slogan est **Femme, vie, liberté** !*

*Ce qui est nouveau c'est qu'elles sont rejointes par les hommes, et de façon emblématique par les athlètes à l'occasion d'épreuves internationales telles que le Mondial de football.*

*L'autre nouveauté dont nous devons nous féliciter, c'est la reconnaissance d'organes des Nations-Unies de ce que ces femmes sont victimes d'une oppression institutionnalisée, systémique, et du caractère disproportionné de la réaction des autorités iraniennes aux manifestations populaires. [...] Mais pour que l'on n'en reste pas au stade de la protestation, il faut qu'il y ait une condamnation claire, sans équivoque, de la communauté internationale de tout système instituant l'apartheid sexuel.*

*Pour cela il lui faut rédiger un instrument juridique opérationnel, sanctionnant sans réserve quelque politique fondée sur la séparation institutionnalisée des sexes, ainsi que les contraintes imposées aux femmes pour y parvenir.*

*Elle a su le faire pour condamner l'apartheid fondé sur la race, tel que pratiqué en Afrique du Sud. Elle ne doit pas flancher au moment de défendre le droit des femmes à se voir reconnaître le même statut que celui des hommes, **au risque d'enterrer définitivement toute idée d'universalité des droits de la personne.** »*

Tribune collective (extraits) - *Le Monde* du 01/02/2023

**Nous appelons à la grève féministe pour mettre fin aux violences sexistes et sexuelles. Le scandale des féminicides doit cesser !**

Nous voulons être respectées en tous lieux et nous en avons assez de l'impunité des agresseurs. Nous voulons que les lois existantes soient complétées et appliquées.

Des politiques de prévention et d'accompagnement des victimes doivent être mises en œuvre. Pour cela, il faut une volonté politique pour débloquer les moyens nécessaires évalués à 2 milliards.

Nous exigeons la mise en place effective d'une éducation à la sexualité et au consentement ainsi que la lutte contre les stéréotypes notamment dans l'orientation scolaire et professionnelle. Une **éducation féministe et égalitaire**, qui doit donc être préservée de toute influence religieuse, ce que seule l'école publique laïque peut garantir.

**Nous appelons à la grève féministe pour obtenir l'égalité au travail et dans nos vies.**

Toujours payées un quart en moins, concentrées sur les emplois moins rémunérés et à temps partiel, les femmes en ont assez ! Il faut mettre fin à la précarité dans les métiers à prédominance féminine qui doivent être revalorisés de toute urgence !

Nous exigeons des lois plus contraignantes pour garantir l'égalité salariale effective entre les femmes et les hommes ainsi qu'un rattrapage des pensions pour les femmes. Tout le contraire de la réforme des retraites concoctée par Macron et Borne !

Les femmes immigrées ou sans papiers sont surexploitées : elles doivent être régularisées, et cela ne doit pas dépendre du bon vouloir du patronat comme l'envisage le projet de loi asile immigration ! Privées d'emploi, nous ne voulons pas non plus que notre indemnisation dépende des aléas de la conjoncture économique comme le prévoit désormais la loi.

L'égalité, c'est aussi du temps pour vivre !

Nous voulons une réduction du temps de travail pour toutes et tous, mais aussi que les tâches domestiques ou parentales soient partagées ou prises en charge par la collectivité. Il faut donc **un financement et un recrutement massifs dans les services publics** pour une réelle prise en charge de la petite enfance et de la dépendance.

**Nous combattons avec la plus grande vigueur les idéologies racistes, sexistes et LGBTphobes.**

Nous dénonçons le racisme et la haine envers les migrantes et les migrants propagés par l'extrême droite, ainsi que les idées misogynes véhiculées par les groupes masculinistes.

Nous condamnons toutes les formes de violences et de discriminations, qu'elles concernent les opinions et convictions, l'orientation sexuelle, le genre, l'âge, les handicaps, l'apparence physique...

Nous pensons que **la laïcité est un point d'appui indispensable pour l'émancipation de toutes et tous**, nous défendons un **féminisme universaliste**, pleinement impliqué dans les combats sociaux, au niveau local, national ou international pour une **société garantissant l'égalité de droit et de fait sans conditions**.

**La retraite à 64 ans : c'est NON pour tout le monde et doublement NON pour les femmes !**

**Contrairement à ce qu'ose affirmer le gouvernement sur le caractère « juste » de sa réforme, non seulement son projet remet en lumière les inégalités flagrantes entre les femmes et les hommes, mais il les accentuerait.**

Du fait de salaires plus faibles et de carrières hachées, les retraites des femmes sont déjà inférieures en moyenne de 40 % à celles des hommes.

Selon Rachel Silveira, spécialiste des inégalités sociales et de genre, 19 % des femmes attendent aujourd'hui d'avoir 67 ans pour échapper à la décote, contre 10 % des hommes. Maintenir cet âge à 67 ans, tout en accélérant le nombre de trimestres nécessaires, les pénalisera davantage, en diminuant le montant de leur pension puisqu'il restera calculé au prorata du nombre de trimestres acquis.

Pour l'économiste Michaël Zemmour, au terme de la réforme, on aura toujours environ 25 % des retraités avec une pension inférieure à 1200 euros, environ 40 % des femmes et 15 % des hommes.

Au mensonge éhonté des 1200 euros, s'ajoute la non-reconnaissance de la pénibilité pour nombre de métiers souvent exercés par des femmes.

Le report de l'âge de départ sera clairement plus marqué pour les femmes. L'étude d'impact dévoilée par le gouvernement montre que les femmes nées en 1972 partiront en retraite neuf mois plus tard contre cinq mois pour les hommes de la même génération, et pour celles de 1980, huit mois plus tard contre quatre pour les hommes.

De plus, interdire de partir avant 64 ans rend inutiles certains trimestres accordés au titre de la maternité. Prenons l'exemple d'un homme et d'une femme ayant commencé à travailler à 22 ans et ayant eu 3 enfants. Avec les 42 annuités nécessaires, lui devait attendre 64 ans pour prendre sa retraite au taux plein mais, si elle bénéficiait de 8 trimestres par enfant, elle pouvait partir à 58 ans. Après la réforme, rien de changé pour lui mais 6 ans de plus pour elle !

**Le 7 mars, le 8 mars et après, toutes et tous ensemble en grève et dans la rue** pour obtenir le retrait de cette réforme qui ferait beaucoup de perdants et encore plus de perdantes !

*« Dévoilez-vous, mes sœurs, nous sommes la force productrice de nos sociétés, nous pouvons garder la tête haute et nue ».*

Oum Khalsoum

(Pendant un concert en Libye, à Tripoli, en 1972. Suite à cet appel, les spectatrices avaient jeté leurs voiles à terre).

## Des OQTF pour une Iranienne et une Tchadienne dont les filles risquent l'excision !

**La préoccupation gouvernementale est d'afficher le plus possible d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français), indépendamment des situations concrètes des personnes concernées. Et le projet de loi Darmanin prévoit encore d'augmenter leur nombre. Voici deux cas rouennais qui vont totalement à l'encontre des Droits des Femmes et mettent directement en danger les personnes concernées.**

Madame M. a fui le Tchad pour chercher la sécurité pour ses trois filles (5, 11 et 17 ans), actuellement scolarisées dans l'agglomération. Malgré la certitude qu'elles seront excisées comme toutes les filles et femmes de sa famille, elle a reçu une OQTF lui demandant de repartir au Tchad.

(Pétition <https://chnq.it/6YwP9ZXS>)

C'est le cas également de Madame Z., exilée iranienne depuis 2019 qui cherchait à rejoindre l'Angleterre, bénéficiaire d'une protection internationale et a obtenu en 2022 le statut de réfugiée en Grèce du fait des violences qu'elle subissait. Pourtant, le ministère de l'Intérieur déclare ne « procéder à aucun éloignement vers l'Iran dans le contexte actuel » !

On est bien loin du droit d'asile qui permet aux êtres humains de trouver refuge face à des menaces et des persécutions, garantie par l'article 14 de la Déclaration universelle des droits de l'homme depuis 1948.

### Le 4 janvier a eu lieu la remise du prix Simone-de-Beauvoir

Celui-ci, qui récompense chaque année une personne ou un groupement défendant et faisant progresser la liberté, a été attribué à l'unanimité aux femmes iraniennes en lutte et à la mémoire de Jina Mahsa Amini.

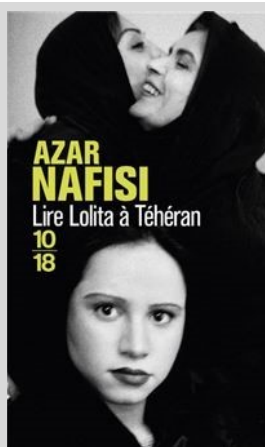
C'est Chahla Chafiq, sociologue, écrivaine, porte-parole qui a reçu ce prix.

#### Femme, vie, liberté !

Cet appel résonne dans les rues de Téhéran depuis la mort de Jina Mahsa Amini le 16 septembre 2022 à Téhéran.

Sylvie Le Bon de Beauvoir a rappelé l'existence contrôlée, étouffée sous le carcan religieux de la vie des femmes iraniennes. Cette révolte des femmes devient le combat de toute une génération pour la liberté

« Se vouloir libre c'est aussi vouloir l'autre libre » (Simone de Beauvoir)



### Lire Lolita à Téhéran

Après avoir démissionné de l'Université de Téhéran sous la pression des autorités iraniennes, Azar Nafisi a réuni pendant deux ans, dans l'intimité de son salon, sept étudiantes pour y lire Nabokov, Fitzgerald, Austen... Ce livre est le portrait brut et déchirant de la révolution islamique en Iran.

Aujourd'hui installée aux États Unis, elle enseigne la littérature à l'université de Washington. Elle a également enseigné à Oxford. Elle est devenue l'une des porte-paroles de la lutte des femmes iraniennes.

*« Les féministes savent que l'émancipation ne peut se réaliser sans l'articulation de l'égalité des droits et de la liberté. Elles savent que sans cela les réformes obtenues se heurtent à des pesanteurs sociales et culturelles, car l'histoire des femmes est sujette à l'histoire des mentalités. La loi doit changer mais les mentalités aussi pour entrevoir l'émancipation. Le droit à l'avortement, par exemple, ne peut être vraiment acquis qu'accompagné d'une éducation conséquente sur l'égalité des sexes et sur les droits sexuels. La liberté individuelle est indispensable à l'avancée de cette éducation, d'autant qu'elle touche à des questions intimes, tels que le corps, la sexualité, l'érotisme et l'amour. Comment travailler sur ces sujets sans reconnaître la liberté comme une valeur commune ? La condition des femmes est en lien dialectique avec cette liberté, et celle-ci interroge le modèle social. Le changement de la condition des femmes questionne radicalement le système social et politique. »*

Chalha Chafiq



# Réforme des retraites

Depuis les chocs pétroliers de 1973 et 1979 les économistes libéraux n'ont cessé de remettre en cause les acquis sociaux des salariés des pays occidentaux. C'est dans cette conjoncture économique qu'ils ont entrepris la démolition de l'État social mis en place à l'issue du second conflit mondial, en Europe de l'Ouest et en particulier en France. La septième réforme des retraites depuis 1982, qui nous est proposée actuellement, participe bien de cette entreprise qui perdure depuis 30 ans (1993<sup>1</sup>).

## Le nouveau projet de réforme des retraites<sup>2</sup>

Il propose d'allonger d'un trimestre par an la durée de cotisation pour les assurés sociaux nés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1961. Et ce, jusqu'en 2027, pour porter l'âge de départ à une retraite complète (85 % du salaire net) à 63 ans, pour un total de 172 trimestres cotisés (ou 43 ans) et jusqu'en 2030, à 64 ans, pour un total de 176 trimestres (ou 64 ans). Les personnes qui n'auraient pas atteint ces durées de cotisation à 64 ans pourraient continuer à travailler jusqu'à 67 ans<sup>3</sup> pour combler le manque de trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite complète. C'est le dispositif Touraine qui est repris mais raccourci de 5 ans et concernant plus de personnes puisque sont désormais concernées celles nées à partir de 1965 au lieu de 1973 comme initialement prévu en 2018. C'est donc plus de cinq millions de travailleurs - en âge aujourd'hui de prendre leur retraite - qui vont devoir prolonger leur durée d'activité de 3 mois à deux ans, d'ici à 2030<sup>4</sup>. L'économie en perspective n'est pas mince mais sa destination n'est toujours pas connue.

Le dispositif des « carrières longues » est maintenu pour que les ayants droit ne cotisent pas plus de 44 ans. Des mesures allant dans le même sens sont envisagées pour les travailleurs handicapés et les victimes d'accident du travail. Les personnes exposées à des risques particuliers ou à des conditions exceptionnellement difficiles bénéficieront de la mise en place de nouvelles mesures de protection et de formation professionnelle pour les sensibiliser aux risques encourus.

L'emploi des séniors dont tous les partenaires sociaux constatent l'absence d'activité réelle - ce qui serait une spécificité française - seront « mieux protégés » par l'obligation faite aux entreprises<sup>5</sup> de tenir un « index séniors » (retoqué à l'Assemblée nationale le 14.02) publiant tous les ans « des indicateurs relatifs à l'emploi

des salariés âgés ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour favoriser leur emploi au sein de l'entreprise ».

Les pensions minimales sont remon-  
tées à 1 200 € bruts pour près de 200 000 nouveaux retraités justifiant

de carrières complètes au SMIC. Cependant, des économistes<sup>6</sup> contestent la véracité de cet affichage à 1200 € qui ne concernerait pas grand monde (40 000/an)<sup>7</sup>. Pour pouvoir bénéficier de la même mesure, les anciens retraités devront disposer d'une carrière de 30 annuités au moins. Ceux qui auraient pris un congé parental pour aider un enfant handicapé à charge pourraient y être intégrés ou bénéficier du dispositif de carrière longue en y incluant une année supplémentaire. Les actuels aidants vont pouvoir intégrer un système de retraite à créer<sup>8</sup>.

Les fonctionnaires, bien que conservant le mode de calcul du montant de leur pension<sup>9</sup>, sont astreints aux mêmes nombres d'annuités que le régime général pour pouvoir en bénéficier. Cependant, les catégories « actives » et « super actives » voient leur durée de cotisation augmenter de deux ans dans les mêmes proportions que le régime général, soit respectivement de 57 à 59 ans et de 52 à 54 ans. Ils peuvent également profiter d'une retraite progressive calculée sur le mode de celle des professions libérales ou d'un dispositif de cumul emploi retraite, jusqu'alors interdit.

Enfin, dès septembre 2023, les nouveaux employés d'EDF, RATP, la Banque de France, les clercs et employés de notaires, ou du Conseil économique et social sont intégrés au régime général. Seuls, les marins, les artistes de l'Opéra de Paris et de la Comédie française et les professions libérales conservent leurs régimes spéciaux de retraite.

C'est donc une réforme qui concerne la plus grande partie du monde du travail français. Mais qu'est-ce qui nécessite cette réforme qui ramène plus de quarante ans en arrière et même plus, pour certains ?



<sup>1</sup> Réforme de Balladur

<sup>2</sup> <https://www.vie-publique.fr/loi/287916-reforme-des-retraites-2023-projet-de-loi-plfss-rectificatif>

<sup>3</sup> Âge actuellement en vigueur mais qui ne concerne que très peu d'assurés sociaux.

<sup>4</sup> Ce calcul est réalisé à partir des chiffres fournis par la CNAV (Caisse nationale d'assurance vieillesse) qui estime qu'il part, aujourd'hui, en moyenne, 630 000 travailleurs par an. Cf. <https://www.statistiques-recherches.cnnav.fr/nouveaux-retraites-par-annee-de-depart-a-la-retraite.html>

<sup>5</sup> Dès 2023, pour les entreprises de plus de 1 000 employés et plus tard celles d'au moins 300 salariés.

<sup>6</sup> Notamment Mickael Zemmour, sur France Inter, le 7/2/2023, dans l'émission *le 7-9* (8h30) et Romaric Godin, Cécile Hautefeuille, et Dan Israël dans *Média part*, <https://www.mediapart.fr/journal/politique/150223/les-cinq-mensonges-du-gouvernement-sur-les-retraites>

<sup>7</sup> D'après les déclarations du ministre du travail, Olivier Dussopt, en charge de la réforme des retraites, à France Inter, le 15/02/2023, dans l'émission *le 7-9*.

<sup>8</sup> Promis par les PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) depuis 2019 et qui n'ont, pour l'instant, pas la moindre ébauche de réalisation

<sup>9</sup> Le calcul du montant de la pension des fonctionnaires est le résultat de la moyenne du salaire des six derniers mois d'activité et, éventuellement, de la somme des points accumulés par le rendement des primes, réservée pour abonder leur retraite.

## Un projet non justifié économiquement

La justification de cette réforme est la même que celle qui a toujours été avancée lors des précédentes, depuis 1993 : le coût du montant des retraites qui pèserait de façon difficilement supportable sur l'économie française et pénaliserait les générations arrivant sur le marché du travail. Pourtant cet argument éculé - tant il a été mis en avant depuis des années, sans apporter les catastrophes prophétisées - est encore plus faux aujourd'hui, où les exercices financiers 2021 et 2022 sont excédentaires.

Tout en ne pouvant nier l'évidence, on pronostique encore un déficit à l'horizon 2030. Ce n'est toutefois pas l'avis du Conseil d'orientation des retraites (COR)<sup>10</sup>.

Tout en saluant ce résultat qui dégage 900 millions d'€ en 2020 et 3,5 Mds d'€ d'excédents en 2022, il observe que les parts du PIB consacrées au montant des retraites n'en absorberaient que 13,8 %, en 2021 et monteraient à 13,9 % en 2027. C'est donc une grande stabilité qui s'installe car une projection hasardeuse jusqu'en 2070 ne s'élève qu'à 14,7 % dans le pire des cas. C'est sur cette dernière hypothèse qu'est bâtie la justification du projet de réforme gouvernemental. Mais le COR envisage la possibilité d'autres hypothèses, où les dépenses consacrées aux retraites pourraient descendre à 12,2 % du PIB, vers 2070. Le COR souligne donc qu'« **il n'y a pas de dynamique non contrôlée des dépenses de retraite** ». Par ailleurs, l'éventuel déficit des caisses de retraite de 2025 à 2032 n'excéderait pas 0,8 % du PIB et serait dû essentiellement aux mesures d'économie

sur la masse salariale de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière. Elles ont un effet négatif sur la part des ressources dans le PIB. Au demeurant, il rappelle que l'incertitude de la situation économique actuelle, due à l'instabilité internationale, commande la plus grande prudence quant à ces prévisions. Néanmoins, le Fonds de réserves des retraites dispose de 31 Mds en 2021.

Ce même organisme s'est vu imputer une obligation de verser 2,1 Mds par an à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) depuis 2011, et jusqu'en 2024. À partir de 2025, il continuera à verser 1,45 Mds par an. Si l'on ajoute que les exonérations de cotisations sociales accordées au patronat d'un montant de 75 Mds en 2019 et qui pour les caisses de retraites se soldent par un



manque à gagner de 17 Mds, en 2022. Il faut donc mettre un terme à ce processus qui a fait passer le financement de la Caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) par des cotisations sociales de 83 % en 2003 à 75 % en 2013 et seulement 64,5 % en 2019. On voit qu'ainsi le déficit supposé de 11 Mds pour assurer le paiement des retraites en 2025 peut être aisément comblé, à condition, conformément à la loi, de mieux répartir les fruits du travail et d'en finir avec les exemptions de cotisations patronales. En tout état de cause, il conviendrait de s'interroger sur l'utilité de maintenir des dispositifs tels que le

CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), ou le bouclier fiscal et encore la suppression de l'impôt sur la fortune (ISF)<sup>11</sup> qui sont loin d'avoir produit les effets prometteurs qu'on en attendait. Par ailleurs, des ONG internationales ont récemment rappelé aux gouvernants qu'une augmentation de 2 % des impôts des milliardaires les plus riches dans le monde suffirait à préserver les comptes sociaux d'éventuels déficits. Enfin, la lutte réelle contre la fraude fiscale permettrait, sans aucun doute, de maintenir l'équilibre des comptes sociaux de la nation.

Car ce projet n'est pas seulement condamnable pour sa logique économique libérale, il l'est également par son injustice sociale.

## Un projet injuste socialement et potentiellement dangereux.

Cette idée de réforme est principalement fondée sur l'allongement du temps de cotisation, de 167 trimestres à 172 puis 176, et être âgé de 63 puis 64 ans pour obtenir une retraite complète<sup>12</sup>. Les car-

rières dites longues (ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans) se voient généreusement accorder une possibilité de partir à 59 ou 60 ans mais devront avoir accompli les 172 trimestres de travail. Ce n'est en aucune manière une reconnaissance de la longévité et de la pénibilité de leur carrière, souvent ardue. Les statistiques sociales et médicales le prouvent largement mais ne sont pas prises en compte dans les attendus de la réforme. Par ailleurs, le montant de leur retraite, même à 1200 € brut, ne pourra généralement pas leur permettre la prise en charge des soins sanitaires dont ils ont le plus besoin compte tenu des maladies professionnelles auxquelles ils sont le plus souvent confrontés. Enfin, ce sont aussi ces catégories qui connaissent des carrières hachées par les plans sociaux et autres sauvegardes de l'emploi<sup>13</sup>. Elles auront donc encore plus de



<sup>10</sup> <https://www.vie-publique.fr/en-bref/286299-retraites-le-cor-prevoit-des-deficits-apres-les-excedents-2021-2022>

<sup>11</sup> Cf. <https://blogs.mediapart.fr/les-infiltrés>

<sup>12</sup> Les deux conditions (nombre de trimestres et âge) doivent être réunies pour obtenir une retraite complète.

<sup>13</sup> Cf. Maxime Combes et Olivier Petitjean « Le projet de réforme des retraites confirme que l'État-providence est mis au service du secteur privé », *Le Monde* (site web) idées, mardi 31 janvier 2023

mal à réunir les 172 trimestres demandés pour une retraite complète. Ce seront en particulier les femmes qui, le plus souvent, auront à en souffrir car ce sont elles qui sont victimes de ces interruptions de carrière pour élever leurs enfants et subissent le plus l'effet de tâches usantes, répétitives qui mutilent les corps, pour des salaires inférieurs à ceux des hommes pour la même tâche. Sans compter qu'en partant à la retraite, ces travailleurs perdent les avantages particuliers que leur fournissait l'employeur (primes diverses, couverture santé, etc.).

Enfin, il est certains secteurs où l'on pourra craindre l'effet de l'âge sur la qualité du service rendu. Est-il envisageable que tous les personnels de santé, de l'enseignement, de l'énergie ou des transports continuent leur activité jusqu'à 64 ans et au-delà, pour bénéficier d'une retraite complète ? Si certains, compte tenu de leurs revenus, pourront se payer une retraite complémentaire et ne pas être contraints à le faire, ce ne sera pas le cas de tous.

## Conclusion

Au-delà du fait que nos caisses de retraite peuvent parfaitement assurer l'avenir du financement de celles-ci, il y aurait des ressources suffisantes dans l'économie du



pays pour continuer à en assurer l'équilibre. À quoi donc serviraient les économies envisagées par la réforme ? Faire rembourser les conséquences du « Quoi qu'il en coûte » de l'épidémie du Covid<sup>14</sup> par les caisses de retraite des travailleurs ? Maintenir ou augmenter des politiques financières d'aide aux entreprises pour résorber le chômage - qui ont démontré leur totale incapacité à le faire - sinon à augmenter les profits patronaux et actionnaires ? Payer le réarmement de la France au lieu d'envisager une politique étrangère pacifique ?

En tout état de cause, ce n'est pas en s'en prenant aux plus malheureux de notre société, en leur faisant supporter l'essentiel de l'effort à fournir pour assurer la pérennité de nos retraites que l'on résoudra l'éventuel problème de son financement. A-t-on bien calculé les conséquences d'une usure au travail de la population sur notre système de santé, notre sécurité, notre enseignement et notre économie ?

<sup>14</sup> Et le refus de verser le vaccin dans le domaine public, ce qui aurait permis de soigner la population mondiale plus rapidement et à moindres frais.

## Un relèvement progressif de l'âge de départ en retraite à compter du 1er septembre 2023

| Année de naissance                      | Âge légal (hors départs anticipés) | Durée d'assurance requise après réforme | Trimestres supplémentaires après réforme |
|-----------------------------------------|------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| <b>1960</b>                             | 62 ans                             | 167 trimestres                          | 0                                        |
| <b>1er janvier - 31 août 1961</b>       | 62 ans                             | 168 trimestres                          | 0                                        |
| <b>1er septembre - 31 décembre 1961</b> | 62 ans et 3 mois                   | 169 trimestres                          | 1                                        |
| <b>1962</b>                             | 62 ans et 6 mois                   | 169 trimestres                          | 1                                        |
| <b>1963</b>                             | 62 ans et 9 mois                   | 170 trimestres                          | 2                                        |
| <b>1964</b>                             | 63 ans                             | 171 trimestres                          | 2                                        |
| <b>1965</b>                             | 63 ans et 3 mois                   | 172 trimestres                          | 3                                        |
| <b>1966</b>                             | 63 ans et 6 mois                   | 172 trimestres                          | 3                                        |
| <b>1967</b>                             | 63 ans et 9 mois                   | 172 trimestres                          | 2                                        |
| <b>1968</b>                             | 64 ans                             | 172 trimestres                          | 2                                        |
| <b>1969</b>                             | 64 ans                             | 172 trimestres                          | 2                                        |
| <b>1970</b>                             | 64 ans                             | 172 trimestres                          | 1                                        |
| <b>1971</b>                             | 64 ans                             | 172 trimestres                          | 1                                        |
| <b>1972</b>                             | 64 ans                             | 172 trimestres                          | 1                                        |
| <b>1973</b>                             | 64 ans                             | 172 trimestres                          | 0                                        |

Tableau : Vie-publique.fr / DILA Source : Gouvernement

*« L'idée du relativisme culturel n'est qu'une excuse pour violer les droits de l'homme. Les droits de l'homme sont le fruit de diverses civilisations. Je ne connais aucune civilisation qui tolère ou justifie la violence, le terrorisme ou l'injustice. Il n'y a pas de civilisation qui justifie le meurtre d'innocents. Ceux qui invoquent le relativisme culturel utilisent réellement cela comme une excuse pour violer les droits de l'homme et mettre un masque culturel à la face de ce qu'ils font. »*

**Shirin Ebadi** militante politique iranienne, avocate, ancienne juge et militante des droits humains



## Vie du CREAL76

### Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le 18 décembre 2022 à Rouen, à l'occasion de la Journée internationale des migrant·e·s, où un tract a

été distribué.

- les 19 et 31 janvier, les 7 et 16 février 2023 à Rouen contre la réforme des retraites où les manifestations ont rassemblé plusieurs dizaines de milliers de personnes. Le CREAL76 était visible avec banderole et drapeaux et a distribué des bulletins *Combat laïque 87* souvent bien accueillis.. Voir le tract unitaire d'appel



### Le CREAL76 a été signataire...

le 25 janvier 2023 du communiqué « La Banque La Nef » du Collectif laïque national (CLN) qui alerte sur les influences des sectes sur des établissements bancaires (d'après le dernier rapport de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires). <http://www.creal76.fr/medias/files/communiqu-banque-la-nef-25.01.2023.pdf>

### Le CREAL76 a tenu son assemblée générale annuelle ...

le 11 février à l'espace Boris-Vian de Malaunay. L'AG avait été maintenue à cette date malgré les appels à rassemblements contre la réforme des retraites. En effet, un

éventuel report aurait généré des difficultés matérielles. Quarante présent.e.s (portant chacun.e. une procuration) ont participé aux riches échanges et débats. Un nouveau conseil d'administration a été élu. Une AG extraordinaire a permis de modifier un des articles des statuts de l'association. Un pot de l'amitié a clôturé cette AG.

### Le CREAL76 a organisé une conférence-débat...

le 14 décembre 2022 à la maison de l'université de Mont-Saint Aignan avec Jean-Paul Delahaye, ancien directeur de l'enseignement scolaire au ministère de l'Éducation nationale. Devant environ 90 personnes Jean-Paul Delahaye a décrit « Ce que la pauvreté fait à l'école » et « Ce que l'école fait de la pauvreté » de manière argumentée et convaincante en prenant appui à la fois sur son expérience personnelle d'élève et sur celle de haut-responsable administratif. Il a montré qu'une autre organisation pédagogique accompagnée d'actons sociales et de santé pourrait permettre de rendre l'école plus juste et gommer certaines inégalités.

Pour visionner la conférence et le débat : <http://www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html>



### Le CREAL76 a participé...

le 15 décembre 2022 au forum solidaire organisé par le collège Édouard-Branly de Grand-Quevilly. Un montage diaporama a servi de support pour échanger avec les

élèves de quatre classes de collégiens de 3<sup>e</sup> sur la laïcité, sur « ce qu'elle est » et « ce qu'elle n'est pas ». L'exposition La laïcité en questions de la BnF avait été accrochée dans le hall du collège pendant quelques jours.

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)  
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais 76680 SAINT-SAËNS

courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) 06 86 15 33 59 @creal\_76

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE



site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

« S'il est évident que la question du voile ne se pose pas dans les mêmes termes en Iran et en France, s'il n'est pas question de demander l'interdiction du voile dans l'espace public, on est tout de même en droit de se demander ce que signifie le voile. Un instrument qui réduit le corps des femmes à l'état d'objet du désir masculin auquel il doit se soustraire, un instrument de réification du corps des femmes, qui ne pourrait être qu'objet de désir, de tentation des hommes déresponsabilisés de leurs pulsions irréfrénables. »

Iris Iran Farkhondeh, universitaire iranienne (prix de la laïcité 2022, discours « Vos acquis sont leur quête »)



# L'Amérique latine s'enflamme

Nous avons vu, dans les précédents articles sur la situation en Amérique latine, (*Combat laïque* n°84 page 5, n°85 page 16, n°87 page 18), l'ampleur de la résistance déployée par les partis libéraux et d'extrême droite face à la montée des forces populaires, notamment à travers les consultations électorales. Cette mobilisation du mouvement progressiste se généralise à la quasi-totalité de l'Amérique latine (mis à part l'Équateur, le Paraguay et l'Uruguay), surtout avec la victoire de la coalition emmenée par le Parti des travailleurs au Brésil aux dernières élections présidentielles. Parallèlement à cette montée des forces démocratiques, on constate une réaction sans précédent de la bourgeoisie libérale qui n'hésite pas à recourir aux moyens les plus violents pour tenter de s'opposer aux résultats des urnes.



## Le rôle des médias

La bourgeoisie des pays d'Amérique latine est la seule propriétaire de ces organes qui sont les uniques sources d'information dont disposent les habitants. Même les syndicats ou associations ouvrières qui peuvent être importants, comme le Parti des travailleurs du Brésil ou les syndicats boliviens, ne disposent pas de publications qui pourraient s'y opposer. Par ailleurs dans ces pays assez étendus, les distances entre les différentes régions ainsi que celles entre les populations d'origine et

de culture différentes rendent toute communication très difficile, pour ne pas dire inexistante. En dehors de médias soutenus par d'importants moyens financiers, l'information de masse n'est pas possible. Très peu sanctionnée pour ses excès, elle peut se livrer à une intoxication massive et des calomnies répétées sans aucune poursuite judiciaire possible. Quelques juges marrons et députés soumis suffisent dès lors, pour se débarrasser d'opposants gênants, voire de dirigeants sociaux-démocrates ou syndicalistes déterminés à appliquer le programme pour lequel ils ont été élus. Tout cela avec le soutien délirant de cette presse aux ordres comme au Chili, en Bolivie, au Pérou, ou encore au Brésil.

## Au Chili

Le processus démocratique engagé par le nouveau président du Chili Gabriel Borich pour procéder à une démocratisation de la Constitution a été stoppé par un référendum négatif. La presse du pays a largement participé au rejet de la réforme par la diffusion de fausses informations, jouant sur les différences culturelles entre des populations d'origines différentes et soutenant les thèses de l'Église sur l'avortement ou les doctrines économiques libérales. À ce jour, le processus de démocratisation de la Constitution des généraux putschistes de 1973 semble bloqué.



Gabriel Borich

## En Bolivie

Luis Arce le nouveau président de la Bolivie élu en 2021, collaborateur de Evo Morales, veut solder les comptes des violences fomentées par les perdants de l'élection de 2019. Refusant de reconnaître leur défaite, ils avaient organisé un coup d'État avec les responsables de la police et de l'armée, soutenus par le grand patronat. Les juges ont condamné la cheffe de la sédition, Jeanine Anez, à dix ans de prison ferme à l'été 2022. Elle avait pris le pouvoir et suspendu le Parlement bolivien sans aucune autorité pour le faire, en promettant de nouvelles élections qu'elle a tout fait pour retarder. Inutilement car sa gestion catastrophique du Covid l'y a contrainte en 2021. Luis Arce a alors été élu dès le premier tour avec une avance telle que l'opposition n'a pas pu la contester. Mais elle prend prétexte de la traduction devant les tribunaux des responsables du coup d'État de 2019 qui a quand même provoqué plus d'une trentaine de morts, pour soutenir des manifestations violentes contre le gouvernement et tenter de désorganiser la vie politique du pays et de ses institutions.



Luis Arce

« [Il faut] récuser un féminisme qui n'aurait pas d'autre objectif que l'intégration égalitaire à l'ordre établi et même à l'exploitation établie. »

Martine Storti



### Au Pérou

Pedro Castillo le nouveau président élu est empêché par le Parlement très divisé de procéder à la révision de la Constitution trop favorable aux conservateurs, comme il l'avait annoncé dans son programme présidentiel.

Après des tentatives de négociation avec l'opposition, il décide donc de dissoudre le Parlement et de procéder à de nouvelles élections législatives et constitutionnelles pour que le peuple reste maître du processus qu'il veut engager. Bien sûr l'opposition refuse cette dissolution. Pedro Castillo passe outre et, fort de ses prérogatives présidentielles réaffirmées lors du discours qu'il prononce pour expliquer sa décision, maintient sa décision. Cette assemblée le démet de ses fonctions et avec la complicité de sa vice-présidente Dina Boluarte, qui le remplace dans ses fonctions le fait arrêter pour « rébellion » contre les institutions. Les partisans de P. Castillo majoritaires dans le pays depuis les dernières élections présidentielles descendent dans la rue et réclament sa libération et la restauration de ses pouvoirs constitutionnels. La nouvelle présidente n'hésite pas alors à faire tirer la police et l'armée sur les manifestants qui ne désarment pas depuis six mois. Le nombre des victimes de cette répression dépasse désormais la quarantaine de morts. Tout cela au nom de « l'unité du pays » et malgré les protestations de la majorité des chefs d'État de l'Amérique du Sud qui exige la réhabilitation à son poste du président déchu et refuse de reconnaître le nouveau « gouvernement » péruvien.

### Au Brésil



Luis Ignacio Lula

Plus grand pays d'Amérique latine et le plus peuplé avec 219 millions d'habitants, le Brésil vient d'élire son nouveau président en octobre 2022 et de l'installer à son poste le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Leader d'une coalition démocratique qui s'étend du centre à l'extrême gauche, Luis Ignacio Lula a devancé de très peu - 50,9 % des voix contre 49,1 % - le candi-

dat d'extrême droite Jair Bolsonaro. Ce dernier a refusé de reconnaître sa défaite. Ce faisant il a objectivement déclenché des manifestations de ses partisans qui ont bloqué le pays pendant plusieurs jours. Devant la mobilisation de ceux de Lula, le refus de l'armée et d'une partie du grand patronat de soutenir une sédition qui pouvait s'avérer sanglante et la pression internationale, les barrages ont été levés. Mais dans la semaine qui a suivi la prise officielle de fonction du président Lula, des partisans de Bolsonaro ont mis à sac le siège du Congrès brésilien à Brasilia. Les services de sécurité brésiliens n'ont eu aucun mal à démontrer que ces graves incidents s'étaient déroulés selon un plan préparé, pour reprendre le pouvoir par la force, par les plus hautes instances de l'ancien gouvernement, dont le ministre de la Justice. L'ex-président est convoqué par les plus hautes autorités judiciaires du pays pour qu'il explique son attitude pendant ces événements<sup>1</sup>. Ce dernier, en voyage aux États-Unis pendant les faits, a demandé une prolongation de son séjour dans ce pays. Quoi qu'il en soit, ces attaques violentes contre les institutions démocratiques de ce pays rappellent celles déjà observées lors de l'élection du président Jo Biden à Washington en 2020 et l'attitude du président battu Donald Trump et de ses partisans.

### Conclusion

Les peuples d'Amérique du Sud refusent massivement les gestions économiques et sanitaires libérales qui les pénalisent lourdement. Malgré les obstacles dressés contre leur désir de démocratiser les institutions et d'adopter des mesures économiques plus sociales, elles ont réussi à amener au pouvoir des dirigeants qui doivent affronter des élites et des bourgeoisies libérales. Celles-ci n'hésitent pas à employer des méthodes violentes et antidémocratiques pour s'y opposer. Les affrontements qui ont déjà commencé peuvent être favorables aux travailleurs si leurs dirigeants politiques et syndicaux ne cèdent pas sur leur programme et restent fidèles à leurs engagements.

**Le soutien des manifestations populaires est un gage de leur succès possible et ouvre des perspectives encourageantes pour la fondation d'un autre monde plus juste et réellement émancipateur en Amérique latine et ailleurs. □**

<sup>1</sup> Cf. Anne Vigna, « Vers un bolsonarisme sans Bolsonaro », *Le Monde diplomatique* n° 827, Paris, février 2023, p. 16-17. <https://www.monde-diplomatique.fr/2023/02/VIGNA/65493>. La journaliste démontre que le mouvement fondé par le leader d'extrême droite brésilien pourrait bien continuer sans lui.

**« Le régime des mollahs est un pouvoir politique qui ne sait pas faire autrement que de réprimer la société. Cela fait 43 ans qu'il règne par la peur, et aujourd'hui il continue d'être fidèle à lui-même. Il règne par la terreur et le massacre. »**

Mahnaz Shirali, sociologue, politologue et spécialiste de l'Iran

**« Ces derniers temps, comme après les attentats, des voix se multiplient nous incitant à une certaine prudence. Il ne faudrait pas, nous dit-on, et je cite, que « leur lutte soit décontextualisée au profit du renforcement de l'islamophobie locale ».**

Iris Iran Farkhondeh, universitaire iranienne (prix de la laïcité 2022, discours « Vos acquis sont leur quête »)

# Un séparatisme à combattre : le dualisme scolaire

**Les articles et enquêtes détaillés se suivent depuis septembre 2022 sur l'enseignement privé, la ségrégation scolaire, l'essor d'officines privées à but lucratif dans l'enseignement supérieur, la publication de l'indice de position sociale des établissements (IPS). Ils posent la question de la mixité sociale, de la ségrégation scolaire, du rôle de l'enseignement privé quant à ces problèmes. L'implantation rapide de groupes privés possédant des établissements du supérieur bénéficie du soutien objectif de dispositions gouvernementales et de la quasi absence de contrôle ou de régulation<sup>1 et 2</sup>.**

## Renforcement de la tutelle catholique

Cette médiatisation arrive après une longue période de silence depuis l'abandon en 1984 de la tentative d'unification du système scolaire par le ministre Alain Savary avec le SPULEN, Service public laïque unifié de l'éducation nationale. Ces quatre décennies passées ont vu se banaliser le dualisme scolaire - qui n'est plus contesté - entre un enseignement public et un enseignement privé financé à 73 % par des subventions publiques de l'État et des collectivités locales. Durant cette période, l'enseignement privé à 95 % catholique s'est développé et renforcé. Son contrôle direct et étroit par l'épiscopat a été affirmé par l'adoption en 2013 d'un « statut de l'enseignement catholique en France » par la Conférence des évêques de France<sup>3</sup>. La tutelle administrative et spirituelle y est rappelée sans équivoque dans l'article 178 : « Une école catholique reçoit sa mission de l'Église, qui est au principe de sa fondation. C'est par l'autorité de tutelle que lui est donnée une existence ecclésiale. Tout établissement catholique d'enseignement relève donc nécessairement d'une autorité de tutelle, mandatée ou agréée par l'évêque du lieu. Aucune école catholique ne saurait s'en dispenser. »

Dès le début, la loi Debré de 1959 - qui organise le dualisme scolaire et son financement public quand il est sous contrat - est détournée car elle était faite pour cela. Bien que celle-ci ne reconnaisse que des établissements privés pris isolément et passant contrat ou non avec l'État - pour sembler se conformer à la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État - c'est en fait un réseau confessionnel qui est subventionné ! Cette trahison de la loi de Séparation est renforcée par la reconnaissance d'un « caractère propre », en fait confessionnel, pour les établissements de ce réseau. On est bien là dans un cas de séparatisme dans une institution majeure de la République qui touche à la formation et à la cohabitation de sa jeunesse dès l'école maternelle. La loi Debré, qui a sauvé l'école catholique en 1959 en la finançant, permet à la hiérarchie catholique de conserver une certaine emprise sur la société et un poids politique - dont elle use pour intervenir sur des questions sociétales comme le mariage pour tous ou la fin de vie - dans un contexte de sécularisation de la société et de délaissement des pratiques religieuses.

## Toujours plus

L'enseignement privé obtient toujours plus de moyens depuis l'accord tacite en 1992 entre le ministre de l'Édu-

cation nationale de l'époque, Jack Lang, et le secrétaire général de l'enseignement catholique Max Cloupet : 80 % des postes créés pour le public et 20 % pour le privé qui ne scolarise que 17 % des élèves. Par contre, pour les fermetures, Eddy Khaldi, président des DDEN, rappelle que sur 80 000 postes supprimés sous Sarkozy, seuls 4 000 l'ont été dans le privé, soit 5 %<sup>4</sup>. Privilège administratif, le privé gère comme il l'entend son volume de postes, les transférant d'un lieu ou d'un degré à un autre. Ce système d'attribution très favorable perdure et désavantage l'enseignement public. Même les écoles hors contrat, dont le développement est rapide et qui ne devraient bénéficier d'aucune aide publique, parviennent à se faire financer via des fondations reconnues d'utilité publique donnant la possibilité de dons défiscalisés.

Plusieurs autres dispositions assurent la fidélisation et le développement de la scolarisation dans le privé. La loi Carle de 2009 tend à faire payer le forfait communal pour des élèves fréquentant une école privée hors commune de résidence. L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans en 2019 est un cadeau à l'enseignement privé et une charge supplémentaire pour le budget des communes et celui de l'État assurant le paiement des enseignant·e·s. La publication de l'IPS (indice de position sociale) des écoles et collèges en octobre et des lycées en janvier a confirmé le rôle important du privé dans l'apartheid scolaire<sup>5</sup> et son accélération depuis 2010. La plate-forme Parcoursup pour accéder aux études supérieures a intégré les formations privées qui représentent 40 % du total en 2022 selon *Le Figaro*<sup>6</sup>, trompant les candidat·e·s, source de l'essor rapide du privé supérieur.

## Privé lucratif

Ce sont désormais 737 000 étudiant·e·s - un·e sur quatre - qui fréquentent des établissements supérieurs privés dont certains cotés en bourse, soutenus par des fonds de pension ou des fonds d'investissement même publics comme BPI France. D'ex-serviteurs de l'État (Muriel Pénicaut, Martin Hirsch, Guillaume Pépy présent aussi chez Orpea) pantouflent dans ces officines privées telle Galileo Global Education (100 000 étudiant·e·s). Ces officines opérant dans l'enseignement supérieur en alternance savent parfaitement tirer profit du financement de leurs étudiant·e·s/apprenti·e·s par France compétences créé en 2019 pour financer le système de formation professionnelle et d'apprentissage<sup>7</sup>. Ceci permet de prendre en charge les frais de scolarité, c'est une captation d'argent public légale. L'ambition d'extension de ces entités ne se cantonne plus à l'enseignement supérieur, par exemple Globeducate possède 12 établissements des premier et second degrés.

## Fonds publics pour la seule école publique !

L'enseignement privé devient le modèle de fonctionnement pour l'enseignement public. Le ministre de l'Éducation nationale, mais aussi la Cour des comptes<sup>8</sup> veraient d'un bon œil que les établissements publics passent à la contractualisation comme dans le privé sur la



base d'un projet spécifique, sorte de « caractère propre » de l'établissement et au renforcement du rôle hiérarchique du chef d'établissement. Sur la question de la mixité sociale, des dispositions d'affectation des élèves adoptées à Paris pour les lycées publics, à Toulouse pour les collèges publics ont permis de l'améliorer tout en faisant progresser la réussite scolaire. Faut-il se contenter d'y associer le privé, de demander ainsi qu'il prenne sa part de difficultés sociales, d'imaginer des systèmes de pénalisation financière aux établissements privés qui y seraient réfractaires ? Ce serait la reconnaissance définitive et incontestable d'un réseau confessionnel. Ceci risque fort de se heurter au principe de la liberté d'enseignement étayée par la décision 77-87 DC du Conseil constitutionnel. Liberté, soit - quoiqu'on pourrait aussi en débattre : elle est toujours convoquée par les tenants de l'enseignement privé - mais pas financée par la puissance publique !

**La revendication de fonds publics pour la seule école publique, qui entraîne celle de l'abrogation de la loi Debré, serait devenue inaudible. Le procès d'intention de rallumer la guerre scolaire convient en effet à ceux qui sont en passe de la gagner. Comment s'en étonner après des années de silence sur le sujet des organisations politiques, syndicales, associatives - sauf parfois une motion de congrès non suivie d'une campagne - certain·e·s trouvant même des vertus à cette loi ? Nous ne parviendrons pas à lutter vraiment contre la ségrégation scolaire, contre les officines privées à but lucratif pour lesquelles il ne suffit pas de demander une régulation et un contrôle, contre la mainmise de la hiérarchie catholique en continuant de les subventionner. De plus, la conjonction de l'emprise confessionnelle et de l'irruption du privé lucratif est une arme**

**contre l'école publique laïque seule à même d'offrir à la jeunesse une formation et des savoirs affranchis de tout dogme. Le développement du dualisme et de l'apartheid scolaires signent un affaiblissement majeur du principe de laïcité qu'il est dès lors plus facile de remettre en cause dans tous les domaines de la vie sociale.**

**Dans ce combat pour la laïcité, contre le séparatisme scolaire, nous pouvons nous appuyer sur des études et enquêtes montrant l'accroissement de la ségrégation scolaire, les bienfaits avérés pour la réussite de tous de la mixité sociale et l'ampleur des budgets alloués à l'enseignement privé, pour exiger le refus de fonds publics bénéficiant à des entrepreneurs privés et à un réseau confessionnel.**

<sup>1</sup> [https://www.liberation.fr/societe/education/galileo-la-ruee-vers-lor-dun-geant-de-lenseignement-superieur-privé-20230213\\_U4O3LEFFHBDHTGKJWSD2AMZ6TA/](https://www.liberation.fr/societe/education/galileo-la-ruee-vers-lor-dun-geant-de-lenseignement-superieur-privé-20230213_U4O3LEFFHBDHTGKJWSD2AMZ6TA/)

<sup>2</sup> <http://www.creal76.fr/medias/files/combat-laïque-n-87-decembre-2022-.pdf#page=10>

<sup>3</sup> <https://enseignement-catholique.fr/wp-content/uploads/2016/07/statut-enseignement-catholique-juin-2013.pdf#page=16>

<sup>4</sup> <http://www.dden-fed.org/wp-content/uploads/FDDEN-La-Lettre-n%C2%B0230-1er-f%C3%A9vrier-2023.pdf>

<sup>5</sup> [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/11/08/l-ips-cet-outil-qui-revele-l-ampleur-de-l-entre-soi-dans-les-colleges-privés\\_6148909\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/11/08/l-ips-cet-outil-qui-revele-l-ampleur-de-l-entre-soi-dans-les-colleges-privés_6148909_4355770.html)

<sup>6</sup> [https://etudiant.lefigaro.fr/article/sur-parcoursup-l-essor-des-ecoles-privées-appelle-a-la-vigilance\\_ee8cef68-9575-11ed-ae36-d3c286d0b40f/](https://etudiant.lefigaro.fr/article/sur-parcoursup-l-essor-des-ecoles-privées-appelle-a-la-vigilance_ee8cef68-9575-11ed-ae36-d3c286d0b40f/)

<sup>7</sup> <https://www.francecompetences.fr/france-competences/>

<sup>8</sup> <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/63064#page=12> (voir page 12 : recommandation 8)



Dans le cadre du programme « **ROUEN DONNE DES ELLES** » 2023

## Solidarité avec les femmes iraniennes *Femme, Vie, Liberté !*

### CONFÉRENCE - DÉBAT avec **Chahla Chafiq** écrivaine et sociologue iranienne

**Chahla Chafiq** a participé le 9 janvier 2023 à la remise du **Prix Simone-de-Beauvoir pour la liberté des femmes** décerné à l'unanimité aux Femmes iraniennes en lutte, à la mémoire de Jina Mahsa Amini.

Elle est l'autrice du **Rendez-vous iranien de Simone de Beauvoir** (2019) qui montre la portée actuelle de la philosophie dans la lutte des Iraniennes contre l'oppression culturelle et religieuse de la République islamique.

Le soulèvement révolutionnaire « **Femme, Vie, Liberté** » comprend-il les attentes du peuple iranien dans son ensemble ? Quel est l'état de la mobilisation et de la répression ? Quelle est la nature de cette mobilisation concernant les diktats religieux, le voile, le rôle des femmes, les mouvements sociaux ? Quelles avancées vers un régime laïque ? Quelle solidarité ?

**Mardi 28 mars 2023 à 18h**

**à l'auditorium des Musées Beauvoisine (salle des Sociétés Savantes),**

**190 rue Beauvoisine à ROUEN**

Entrée libre et gratuite - Réservation conseillée (<https://formulaire.demarches.rouen.fr/evenement/rdde2023/>)



# Une école 42 privée subventionnée au Havre

Par délibération du 9 février 2023 de la communauté Le Havre Seine Métropole, de nouvelles aides publiques sont adoptées pour l'implantation d'une école 42 à la Cité numérique du Havre<sup>1</sup>. Ce type d'école privée pour former des codeurs et des développeurs a été créé en 2013 par le milliardaire Xavier Niel, PDG de Free. Celle du Havre est la 42<sup>e</sup> du genre. *Le Monde informatique*<sup>2</sup> signale que près de 2 millions € de fonds publics y ont déjà été investis, ce qui relativise une des caractéristiques de l'établissement : sa gratuité...

Si l'on détaille le financement public, la délibération adoptée rappelle une aide de 100 000 € adoptée en 2022, y ajoute 80 000 € pour 2023 et prévoit des équipements informatiques (« équivalent-subvention ») pour un montant de 296 796,31 €. Il faut ajouter à ces sommes déjà rondelettes « les investissements liés aux aménagements des espaces au sein de la Cité numérique et aux équipements informatiques à hauteur de 1 million €<sup>3</sup> ». La Cité numérique proche du campus universitaire abrite aussi l'École de management de Normandie-Business School. Son aménagement a coûté 8 millions € dont une part importante de subventions publiques qui serviront à l'implantation d'établissements privés.

## Une école 42, c'est quoi<sup>4</sup> ?

Elle se présente comme une école disruptive par sa pédagogie, son fonctionnement et son recrutement. Les cours y sont gratuits pour les étudiant·e·s, pas pour les finances publiques... Une association à but non lucratif a vu le jour au Havre en 2021. Le Havre Seine Métropole a un siège à son conseil d'administration aux côtés de 11 entreprises comme Cisco, Compagnie industrielle maritime, Engie, Géodis, Total énergie... L'école 42 n'a pas de professeurs (pas de cours, pas de profs, pas de classe, indique le site école 42<sup>5</sup>), l'apprentissage se fait par projets entre pairs. Aucun diplôme n'est exigé à l'entrée, l'école est ouverte 24 h sur 24, 7 jours sur 7. Il y a une phase de sélection d'un mois appelée « la piscine » où ne surnageront qu'un·e candidat·e sur trois. Le concept de la piscine fait référence à une phase de formation de militaires d'élite aux USA où des recrues sont balancées à l'eau pieds et poings liés... L'évaluation se fait entre pairs dans un cursus de 3 ans que des élèves quittent avant terme, les diplômés ne sont pas reconnus par l'État. Et pourtant, l'école 42 parisienne a eu la visite de Hollande puis de Macron.

## À quelles sirènes succombent les collectivités publiques ?

Bien sûr, il y a des éléments de langage rabâchés : l'excellence, l'innovation, le projet, l'attractivité, la réussite, l'emploi, une école disruptive... La formation à l'école 42 est utilitariste, il n'y a pas de place pour la culture générale. Le travail en groupe, par projets peut évoquer des pédagogies modernes mais sans objectif d'émancipation ou de transformation sociale. Ce qui séduit entreprises, mécènes et collectivités locales acquises à ce type de formation privée non diplômante, c'est la recherche d'employabilité de jeunes passionnés (geeks) par l'informatique. L'air du temps est en effet à être entrepreneur de sa propre formation. C'est ce qui prévaut dans la récente réforme du lycée où des élèves encore jeunes doivent choisir de nombreuses options. Le dogme est aussi à l'apprentissage, à la réduction des matières générales.

**Les collectivités, Région et Métropole notamment, en privilégiant ces formations au détriment de l'investissement dans l'université publique se mettent à la remorque des demandes court-termistes des entreprises pour des formations au strict service de l'emploi. Qu'un ancien Premier ministre de Macron en soit la locomotive au Havre – malgré les oppositions argumentées – signe l'abandon de l'intérêt général et le dénigrement de l'université publique.**

<sup>1</sup> [https://deliberations.lehavreseinemetropole.fr/docs/pv/2023-02-09/DELB\\_20230010-w.pdf](https://deliberations.lehavreseinemetropole.fr/docs/pv/2023-02-09/DELB_20230010-w.pdf)

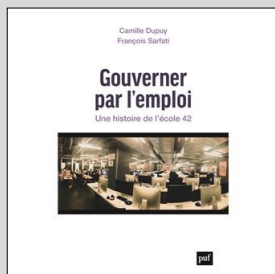
<sup>2</sup> <https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-l-ecole-de-code-42-ouvre-un-7e-campus-au-havre-89275.html>

<sup>3</sup> [https://actu.fr/normandie/le-havre\\_76351/ecole-42-on-en-sait-plus-sur-l-arrivee-de-la-formation-de-xavier-niel-au-havre\\_52492164.html](https://actu.fr/normandie/le-havre_76351/ecole-42-on-en-sait-plus-sur-l-arrivee-de-la-formation-de-xavier-niel-au-havre_52492164.html)

<sup>4</sup> [https://fr.wikipedia.org/wiki/42\\_\(%C3%A9coles\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/42_(%C3%A9coles))

<sup>5</sup> <https://42.fr/>

## Gouverner par l'emploi : une histoire de l'école 42.



de notre vie sociale ? C'est à ces questions que répond cette enquête, menée en immersion dans une école qui se présente volontiers comme révolutionnaire, l'école 42. Chemin faisant, on comprend que cette création modèle est moins l'innovation pédagogique qu'elle prétend incarner, qu'une institution à la frontière

entre formation et emploi, qui concentre les tendances à l'œuvre dans ces deux champs. S'engager corps et âme dans sa formation, subordonner les savoirs et les savoir-faire aux nécessités du marché, accepter de travailler gratuitement dans l'espoir d'améliorer son cv, apprendre à obéir et à travailler sans compter forment les différentes dimensions d'un unique objectif : se conformer à un gouvernement par l'emploi.

Gouverner par l'emploi, c'est considérer que l'emploi est un totem, que c'est l'objet autour duquel et pour lequel la société doit s'organiser. Gouvernants et gouvernés s'inscrivent alors dans une conception néolibérale du monde où l'État se met au service du marché, où les indivi-

dus consentent à revenir sur leurs droits dans l'espoir d'obtenir un emploi et avec lui, une place dans la société. (résumé de l'éditeur)

**Camille Dupuy** est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Rouen Normandie, chercheuse au DySoLab et membre du Centre d'études de l'emploi et du travail.

**François Sarfati** est professeur des universités en sociologie à l'Université d'Évry-Paris Saclay, chercheur au Centre Pierre-Naville et membre du Centre d'études de l'emploi et du travail.

Gouverner par l'emploi, une histoire de l'école 42. Camille Dupuy, François Sarfati. PUF. Mai 2022.